



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION 2023.58 – VALIDATION SUR LA CESSION D’UN TERRAIN A NOALIS PAR L’ETABLISSEMENT PUBLIC ET FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE**

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	5 SEPTEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	12 SEPTEMBRE 2023
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Karyn LARGOUET
BEAUCHENE Natacha CM			X	
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Sophie CARRERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		André VEYSSIERE



## VALIDATION SUR LA CESSION D'UN TERRAIN A NOALIS PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention opérationnelle n° 33-18-063 conclue avec la commune d'Izon, la CALI et l'EPFNA signée le 05/09/2018, son avenant n° 1 signé le 05/09/2019

Vu la convention tripartite n° 33-18-064 conclue entre l'Etat, la commune d'Izon et l'EPFNA signée le 08/10/2018,

Vu l'acquisition par préemption par l'EPFNA, de la parcelle cadastrée section AV numéro 93 pour une contenance totale de 3 078 m<sup>2</sup> au prix de 290 400 € HT avec 15 000€ de frais d'agence,

Considérant l'accord de la collectivité sur les conditions de cession d'un bien par l'établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à Noalis,

Considérant la proposition d'acquisition par Noalis, dont le siège social est 44 Quai Bacalan à BORDEAUX (33000), transmise à l'EPFNA pour cette parcelle libre de toute occupation, location ou encombrement quelconque, située 476 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE à IZON, AV numéro 93 pour une contenance totale de 3 078 m<sup>2</sup>,

Considérant que le prix proposé est de 170 000€ TTC et qu'un reste à charge prévisionnel devra être supporté par la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission ville durable en date du 29 juin 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la cession de ces terrains par l'EPFNA.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- **APPROUVE** la cession à NOALIS au prix de 170 000€ TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette cession ;
- **ACTE** que le reste-à-charge prévisionnel, sera supporté par la commune.

Publiée le

Fait à Izon, le 12 septembre 2023

Le Secrétaire de séance

Le Maire

MS



Laurent de LAUNAY

Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.